

**CITADIA**

**Quimperlé Communauté Kemberle Kumuniezh**

**PLU**  
Plan local d'urbanisme intercommunal

Département du Finistère (29)  
**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
3.b.1 Zonage règlementaire  
**Moëlan-sur-Mer Centre Sud**

Vu pour approbation en date du 9 février 2023  
Échelle 1 : 5000

DGFIP Cadastre® 02-2021 Planche N° 24 / 56

- Zonage**
- Contour de zone
  - U : Zone urbaine
  - 1AU : Zone à urbaniser
  - ZAU : Zone à urbaniser fermée
  - A : Secteur agricole général
  - Al : Secteur agricole situé en commune soumise à la Loi Littoral
  - Al : Secteur agricole lié aux activités isolées
  - Al : Secteur agricole lié aux activités isolées
  - Al : Secteur agricole lié à des activités de réinsertion professionnelle et d'hébergements solidaires
  - Akl : Secteur agricole lié à un atelier d'artiste en communes littorales
  - Ace : Secteur agricole lié à une activité de centre équestre
  - Ao : Secteur agricole lié aux activités conchylicoles
  - As : Secteur agricole inconstructible
  - N : Secteur naturel général
  - Nl : Secteur naturel situé en commune soumise à la Loi Littoral
  - Nr : Secteur naturel lié aux espaces remarquables
  - Nf : Secteur naturel lié aux exploitations sylvicoles
  - Nm : Secteur naturel lié au zonage en mer
  - Nmo : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux installations conchylicoles autorisées sur le DPM
  - Nmp : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux espaces portuaires localisés en mer
  - Np : Secteur naturel lié au port de Quimperlé
  - Nc : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières
  - Ncl : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières, situé en commune soumise à la Loi Littoral
  - Ne : Secteur dédié aux équipements collectifs et d'intérêt général isolé
  - Ne1 : Sous-secteur de la zone Ne dédié à des sites d'équipements comprenant une surface bâtie importante
  - Nec : Secteur dédié aux activités canines
  - Nej : Secteur naturel lié à des jardins et espaces publics naturels
  - Nek : Secteur naturel lié au manoir de Kerneault sur la commune de Mellac
  - Nel : Secteur naturel lié à la présence d'équipements et situé en commune soumise à la Loi Littoral
  - Nes : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs
  - Nes1 : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs dont les dispositions d'emprise au sol varient
  - Ngv : Secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - Nt : Secteur naturel lié à une activité touristique
  - Nt1 : Secteur naturel lié à une activité touristique spécifique à un projet sur la commune de Quimperlé
  - Nta : Secteur naturel lié au développement d'un projet touristique particulier sur Bannalec
  - Ntt : Secteur naturel lié à une activité touristique et située en commune soumise à la Loi Littoral

- Prescriptions**
- Petit patrimoine (L.151-19)
  - Petit patrimoine surfacique (L.151-19)
  - Patrimoine bâti : bâti remarquable (L.151-19)
  - Patrimoine bâti : bâti remarquable (L.151-19)
  - Patrimoine bâti : bâti intéressant (L.151-19)
  - Arbre remarquable (L.151-23)
  - Haie, talus, murets (L.113-19 et L.121-23)
  - Espace boisé classé (L.113-1 et L.121-27)
  - Boisement à protéger (L.151-23)
  - Zone humide (L.151-23)
  - Cours d'eau (L.151-23)
  - Cours d'eau bûchés (L.151-23)
  - Cheminement doux à créer ou à conserver (L.151-38)
  - Marges de recul en bordure des voies classées à grande circulation (L.111-6 et L.111-7)
  - Marges de recul en bordure des voies départementales (L.151-18)
  - Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-11)
  - Linéaire commercial protégé (L.151-16)
  - Périmètre commercial à protéger (L.151-16)
  - Emplacement réservé (L.151-4)
  - GAP sectorielles d'aménagement (R.151-8)
  - GAP thématiques d'intensification (R.151-7)
  - Risque d'éboulement - Parcelle remblayée (R.151-31 2° et R.151-34 1°)
  - Risque technologique (R.151-31 2° et R.151-34 1°)
  - Zones basses du littoral (R.151-31 2° et R.151-34 1°) :
    - aléa moyen
    - aléa fort
    - aléa lié au changement climatique

- Information**
- Mouvements de terrain localisés
  - Atlas des zones inondables et zones d'expansion des crues probables
  - Périmètre de protection des captages d'eau potable
  - Périmètre de voisinage des infrastructures de transports terrestres (bande d'isolement acoustique)
  - Limite des Espaces Proches du Rivage
  - Plan de Prévention du Risque Inondation de Quimperlé et Tréméven :
    - Zone bleue
    - Zone orange
    - Zone rouge
  - Limites communales
  - Parcelles cadastrales
  - Bâti

**Liste des emplacements réservés**

N°	Désignation	Bénéficiaire	Commune	nt
109	Liaison douce	Commune	CLOHARS CARNOËT	52
38	Liaison douce	Commune	CLOHARS CARNOËT	166
40	Liaison douce	Commune	CLOHARS CARNOËT	1469
43	Liaison douce	Commune	CLOHARS CARNOËT	6912
46	Liaison douce	Commune	CLOHARS CARNOËT	8336
48	Stationnement	Commune	CLOHARS CARNOËT	3334
58	Aire de pique-nique et de loisir	Commune	MOELAN SUR MER	818
61	Aménagement de voirie	Commune	MOELAN SUR MER	195
70	Stationnement	Commune	MOELAN SUR MER	1532
72	Stationnement	Commune	MOELAN SUR MER	2247

